



# CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE

Industrie du futur - Sud  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



## Descriptif technique particulier valant règlement de consultation

Marché de gré à gré

**Objet du marché :** Prestation d'appui à la gestion administrative et financière d'un programme de financement : Projet Excellence Nucléaire Sud

**Maîtres d'ouvrage :** Campus d'Excellence Industrie du Futur - Sud

**Procédure de consultation utilisée :** Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique.

**Remise des offres :** 17 février 2023 avant 12 heures

Association fondée par



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



industries  
méditerranée



1. Identification du pouvoir adjudicateur .....	3
2. Description du marché .....	3
2.1. Contexte.....	3
2.2. Description des prestations attendues .....	3
3. Modalités d'exécution du marché.....	4
3.1. Modalités de suivi .....	4
3.2. Calendrier .....	4
3.3. Compétences attendues du prestataire.....	4
3.4. Confidentialité .....	4
4. Informations complémentaires .....	5
5. Modalités de consultation .....	5
6. Durée du marché.....	5
7. Constitution du dossier .....	5
8. Analyse des offres .....	6
9. Modalités de remise des offres .....	6



## 1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom de l'organisme : **Campus d'Excellence Industrie du futur - Sud**

SIRET : 883 160 483 00029

Type d'organisme : Association 1901

Correspondant : Renaux Laurent

Adresse :

15<sup>e</sup> étage Tour Méditerranée

65 avenue Jules Cantini,

Code Postal : 13006 Ville : Marseille

Courrier électronique : [laurent.renaux@campus-industriefutur-sud.com](mailto:laurent.renaux@campus-industriefutur-sud.com)

Adresse internet du pouvoir adjudicateur : <http://campus-industriefutur-sud.com>

## 2. Description du marché

### 2.1. Contexte

Suite à l'obtention de financement : France relance, OPCO2I et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le Projet Excellence Nucléaire Sud, l'Association Campus d'Excellence Industrie du Futur - Sud lance un marché pour externaliser la gestion administrative et financière de la subvention obtenue grâce à ce programme, et ce jusqu'aux remontées de dépenses des soldes le 31 décembre 2025. Ce projet regroupe un consortium de 7 partenaires.

### 2.2. Description des prestations attendues

L'accompagnement à la gestion des subventions requiert une présence sur site 1 fois par trimestre au cours de la durée du projet et des réunions de suivi par visioconférence 1 fois par mois.

Le prestataire devra intervenir sur les aspects suivants :

- Le conventionnement avec le financeur :
  - Valider et appuyer à l'établissement des budgets prévisionnels annuels des 6 partenaires et du porteur en suivant la consommation régulière de chacun.
- Le conseil attendu dans la gestion du projet :
  - Coaching sur les règles de mise en concurrence ;
  - Conseil en matière de règles de gestion et d'éligibilité du financement et de la réglementation en vigueur ;
  - Planning et reporting de l'avancement et du suivi du budget ;
  - Conseil juridique sur les éléments financiers du projet ;
  - Conseil sur les obligations de publicité et de communication liées au projet ;
  - Appui dans la rédaction d'avenants à la convention de financement, le cas échéant.
- La mise en œuvre des outils et des procédures avec proposition d'évolution si besoin.



- Les remontées de dépenses et de solde :
  - Proposition d'un planning de remontées de dépenses, et suivi du respect de ce dernier ;
  - Vérification des justificatifs, des pièces de marchés, des recettes, livrables liés au projet.
- Contrôle du financeur et archivage des dossiers :
  - Conseils et élaboration de réponses aux questions du financeur ;
  - Aide via la préparation et/ou la présence du prestataire lors des comités de financement.

## 3. Modalités d'exécution du marché

### 3.1. Modalités de suivi

Les livrables attendus tout au long de ce suivi sont :

- Supports et compte-rendu de réunions ;
- Tableaux de bord, synthèses financières et planning proposés ;
- Dossiers de remontées de dépenses : acompte et solde aux financeurs.

### 3.2. Calendrier

Le présent marché est lancé pour une durée de 36 mois. Les missions devront débuter dès le lancement du marché soit à la réception de la notification.

### 3.3. Compétences attendues du prestataire

Le prestataire devra être en mesure de justifier sa capacité à mener la mission dans les délais impartis et devra avoir les compétences suivantes :

- Faire état de références similaires pour les gestions d'un Programme de financement « Région » ;
- Connaître les règles des financements publics ;
- Proposer une équipe suffisante et compétente pour mener à bien la mission.

### 3.4. Confidentialité

Le prestataire s'engage à garantir la confidentialité des données traitées dans le cadre du présent marché.

Le prestataire devra considérer comme confidentielles toutes informations qui lui seront communiquées dans le cadre des prestations qui lui seront confiées.

Le consultant s'engage donc à ce que toutes les informations :

- Soient gardées strictement confidentielles ;
- Ne soient divulguées de manière interne à l'entreprise qu'aux seuls consultants désignés dans la réponse à cet appel à projets ;
- Ne soient utilisées, totalement ou partiellement, dans un autre but que celui défini par les contrats ;
- Ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplication n'ont pas été autorisées par l'Association.



## 4. Informations complémentaires

Le marché est monoattributaire.

Pour toute question liée au marché, ces dernières peuvent être transmises à l'adresse suivante : [laurent.renaux@campus-industriefutur-sud.com](mailto:laurent.renaux@campus-industriefutur-sud.com)

## 5. Modalités de consultation

Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique.

## 6. Durée du marché

Le marché est prévu pour une durée de 12 mois. Il est renouvelable 2 fois.

## 7. Constitution du dossier

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant le mémoire technique et financier présentant le cabinet et ses références, l'équipe dédiée, la méthodologie proposée et le prix unitaire par catégorie de consultant ainsi que le montant forfaitaire de gestion pour la durée du projet.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- Les CV de l'équipe dédiée.

Les candidats dont l'offre est retenue devront fournir sous 5 jours les pièces suivantes :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) ;



En cas de non-transmission dans le délai évoqué des dites pièces, la seconde meilleure offre sera retenue.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 8. Analyse des offres

Les offres seront appréciées au moyen de la liste des critères suivants :

- Qualité technique de la proposition : 50 % ;
- Prix de la prestation : 30 % ;
- Références en lien avec la mission : 20 %.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

## 9. Modalités de remise des offres

Les offres devront être envoyées par courrier électronique le 17 février 2023 avant 12 heures.

À l'adresse suivante : [laurent.renaux@campus-industriefutur-sud.com](mailto:laurent.renaux@campus-industriefutur-sud.com)